

Séance du 07 février 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27
Date de la convocation		
01/02/2022		
Date d’Affichage		
08/02/2022		

DCM N° 2022-06

L’an deux mil vingt-deux

Et le sept février

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

20 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

7 Membres absents excusés (procurations) :

MME GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie Christine

M. BATESTI Gilles a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

MME UGOLINI Nuria a donné procuration à M. CASANOVA Jean Pierre

MME DARNAUD Laure a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

MME NAPPO Michelle a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

MME PORTA Marine a donné procuration à MME CROCE AJACCIO Catherine

2 Absents : MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael.

Monsieur SIMONI Pierre Baptiste est nommé secrétaire.

Objet de la délibération :

Equipement purificateurs d’air et capteurs CO2 dans les différents établissements.

Madame Francine ALBERTINI, adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, rappelle que pour faire face à la pandémie, la commune de Furiani a doté dès 2021 son restaurant scolaire de capteurs CO2 et de purificateurs d’air.

Compte tenu de la situation épidémiologique et afin d’endiguer cette crise sanitaire, elle propose d’étendre à tous nos établissements scolaires l’installation de ces dispositifs.

Le coût estimatif de l’opération s’élève à 33 150 € HT.

Aussi, Madame Francine ALBERTINI propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération et d’adopter le plan de financement ci-après :

Organisme	Taux %	Montant
Collectivité de Corse au titre de la dotation école	50%	16 575 €
Fonds propres communaux	50%	16 575 €
TOTAL	100 %	33 150 €

DCM N° 2022-06

OUI l'exposé de Madame Francine ALBERTINI et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte

- L'opération susvisée ainsi que le plan de financement proposé.

AUTORISE

- Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONDIETRI

